

Document du mois

Avril
2019

Marques des marchands passés à Saint-Jean-de-Losne (milieu du XIV^e siècle)

Au milieu du XIV^e siècle, Jacot Garnier, gardien du péage de Saint-Jean de Losne, chargé de prélever les taxes de passage et de tenir un compte des denrées transitant par ce lieu, a relevé, pour une raison qui nous échappe, les marques des marchands italiens qui empruntaient ce chemin. Ce compte forme un document unique aux Archives départementales de la Côte-d'Or et donne alors un éclairage sur une pratique encore très peu connue.



Des marques de marchands sur un compte de péage de Saint-Jean-de-Losne

Comment on étiquetait ses produits au XIV^e siècle

Parmi les différences systèmes de signes médiévaux que sont les armoiries, les devises ou encore les monogrammes, il en est un moins connu, en raison de la rareté des sources permettant de l'analyser, ainsi que de l'absence d'études d'ensemble consacrées à son sujet. Ce système est celui formé par les marques que les marchands, surtout les Italiens, apposaient sur leurs marchandises afin d'indiquer leur provenance. On connaît ces marques grâce à des traités qui les mentionnent¹, grâce aussi à certaines sources iconographiques², mais surtout grâce à quelques comptes de péagiers, qui les ont relevées au passage des marchandises, lorsque le commerçant dont ces dernières étaient issues bénéficiait d'une exemption. Si ces comptes se retrouvent surtout dans les régions proches de l'Italie, en Savoie ou en Bresse, les Archives de la Côte-d'Or ont la chance d'en conserver un, qui forme un document unique dans la série B³. Il s'agit de la recette de la conduite des laines tenue par Jacot Garnier, commis au péage de Saint-Jean-de-Losne, ville qui forme un point de passage obligé sur la Saône. Le document, coté B 11689, est daté de 1361. Trop court pour permettre de tirer des conclusions sur le fonctionnement global de ce système de signes méconnu, il permet néanmoins de donner des pistes de réponses à la question de l'usage de ces marques, leur forme, leur intérêt pour les contemporains.

1 En particulier le *De Insignis et armis* de Bartolomeo de Sassoferrato, rédigé au milieu du XIV^e siècle.

2 La fresque du bon et du mauvais gouvernement, dans le palais de justice de la ville de Sienne, présente des ballots marqués de signes de marchands.

3 La série B, intitulée « Cours et juridictions » conserve les archives d'Ancien régime provenant des institutions telles que la chambre des comptes ou le parlement.

Un système cohérent sous une apparence désordonnée

Le compte se présente sous la forme d'une recette classique : on y trouve le nom du marchand, sa provenance, le nombre de « charges » de laine et le prix payé. Mais tout à fait à gauche de chaque ligne, avant même le nom du marchand, sa marque distinctive est reportée, avec beaucoup de soin (ce qui permet de supposer que les dessins sont exacts) ; une table de concordance se trouve en pages 18 et 19 de ce document. Entre le 28 avril 1361 et le 30 octobre de la même année, Jacot Garnier a relevé trente-six passages de marchands italiens, venus, pour la majorité, de Milan, mais aussi de Côme (pour quatre d'entre eux) et de Venise (représentée par un seul homme). Certains d'entre eux semblent particulièrement actifs, puisqu'ils multiplient les allers et retours entre leur ville d'origine et la France : c'est le cas de Nicholin Wicente, de Venise, qui se présente trois fois à Jacot Garnier entre le 6 juillet et le 1^{er} août, d'Ambrosini Borion, de Milan (quatre passages entre le 27 juillet et le 5 août) ou encore Jeannin de Moiche, également de Milan (six passages entre 8 juillet et le 23 octobre).



marque n°7

En ce qui concerne la forme des marques en question, sous l'apparence de petits signes parfois un peu désordonnés, elles semblent s'articuler autour d'un schéma presque toujours réutilisé et adapté à chaque marchand. Comme le dit Marjorie Burghart dans un article consacré au sujet⁴, « la croix, son support et les lettres de l'alphabet en sont les principaux éléments graphiques récurrents ». Sans être forcément évidente, la présence de la croix, sous des formes parfois peu communes, est presque systématique. Le plus souvent, elle est placée au sommet de la marque, qui tient alors le rôle de support ; elle est donc la partie la plus visible et claire du symbole. D'autres fois, elle est pleinement intégrée dans la marque, comme chez Jeannin de Galiera, de Milan, où elle est



marque n°1

4 BURGART (Marjorie), « Signata de mea marcha : les marques de marchands dans les comptes du péage de Chambéry (xv^e siècle) », *Médiévales* [En ligne], 66 | printemps 2014, mis en ligne le 05 juillet 2016, consulté le 14 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7263> ; DOI : 10.4000/medievales.7263

au centre d'une sorte de S carré, ou chez Andrie Picenel, de Côme, où elle est circonscrite par un cercle, lui-même inscrit dans un cercle plus grand. Pasin Colco, également de Côme, porte au centre de sa composition une croix en sautoir, qui n'en reste pas moins une croix. Au total, seulement cinq marques échappent à cet usage. Beaucoup plus systématique que dans l'héraldique ou dans les signatures, cette croix interpelle : est-ce une façon pour les marchands de laver le déshonneur de leur activité ? En effet, alors que l'héraldique est attachée à une personne, une famille, parfois avec une référence à un office, la marque de marchand est attachée à une activité professionnelle. C'est ce rapport direct entre l'activité et son signe qui permet de formuler une telle hypothèse. Les marchands qui ne portent pas ce signe n'innovent pas particulièrement pour autant. Nicholin Wicente, dont il a déjà été fait mention, utilise un signe composé de quatre barres verticales, coupées par un trait horizontal, ce qui pourrait être les deux premières lettres de son prénom (« NI »). De même, Ambrosini Borion, lui aussi déjà mentionné, utilise le 27 juillet 1361, un M initial, dont la forme est fréquente et utilisée par d'autres comme support d'une croix. D'ailleurs, lui-même somme ce M d'une croix le 26 juillet et le 5 août. Son compatriote Milanais Jeannin de Moiche est dans la même situation :



marque n°10

il utilise alternativement plusieurs signes dont une étoile de David le 24 août, puis une étoile à cinq branches le 23 octobre. En dernier lieu, Lion Morille, de Milan, a pour marque un cercle coupé par un long trait horizontal, dont les extrémités sont recourbées, *recercelées*, dirait-on en héraldique. D'une manière générale, on note donc une grande majorité de croix,

quelle que soit leur forme, le plus souvent avantageusement placées au sommet de la marque, un emploi récurrent de l'initiale, notamment le M, même quand le marchand ne porte pas cette lettre dans son patronyme, et une marginalité des autres signes. La question qui se pose est celle de la cohérence de ce système : est-ce que ces signes sont efficaces, notamment dans le contexte marchand qui est le leur ? On a pu noter les divergences avec l'héraldique ; une comparaison avec cet autre système de signe permet d'éclairer un peu la pratique des marques italiennes.

Les marques de marchands au regard de l'héraldique

Les armoiries sont un système de signes d'identité, apparu au XII^e siècle, combinant des motifs, figures et couleurs, qui forment un code propre à une personne, physique ou morale, publique ou privée. Les analyses historiques divergent quant au contexte d'apparition des armoiries, mais l'hypothèse généralement retenue les fait naître sur les champs de bataille, sur les bannières et tabards des chevaliers que l'on avait du mal à distinguer sous leur armure. Progressivement, elles se diffusent à tous les niveaux de la société et investissent des supports aussi divers que les sceaux, les monnaies, les vêtements, les vitraux, les monuments, etc. Il ne s'agit pas de retracer ici l'histoire des armoiries, ni les usages de l'héraldique – détaillés dans de nombreux manuels⁵ – mais de donner les quelques grands principes que l'on peut mettre en regard des pratiques des marques de marchands. En premier lieu, le blason est une marque personnelle, qui ne se partage pas. L'héraldique d'une personne doit donc être unique, puisqu'elle sert à la distinguer parmi d'autres détenteurs d'armoiries. Il est possible d'avoir plusieurs armes au cours d'une vie (ce qui peut dépendre de l'acquisition de terres, de mariages ou encore de l'évolution au sein de la famille) mais on ne peut – théoriquement – pas en utiliser plusieurs simultanément⁶.

Or, parmi les marchands italiens qui transitent par Saint-Jean-de-Losne, on constate que certains d'entre eux utilisent plusieurs signes. C'est notamment le cas de Jeannin de Moiche. Nous avons pu voir qu'il utilisait notamment des étoiles, mais il est aussi enregistré avec un M majuscule, sommé d'une croix, puis avec un R majuscule, respectivement les 9 et 27 juillet 1361. Cette alternance de signes pose question. Comment reconnaître un marchand s'il change de signe de manière régulière ? Si une étoile portant cinq ou six branches reste une étoile (quoique le nombre de branches est précisément un élément distinctif en héraldique),

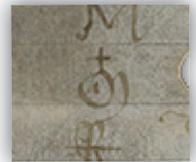


marque n°16

5 Le *Traité d'héraldique* de Michel Pastoureaux (Picard, 2007, 5^e éd.) ou le *Manuel d'héraldique et emblématique médiévale* de Laurent Hablot (Presses universitaires François-Rabelais, 2019) en sont des exemples.

6 Plusieurs procès ont d'ailleurs été conservés, qui opposent des détenteurs d'armes similaires. Les procès ont alors pour but de déterminer à qui appartient l'antériorité des armes.

l'alternance avec des lettres, qui, du reste, ne sont pas ses initiales, brouille les pistes. En l'occurrence, la pratique de Jeannin de Moiche est tout à fait particulière. D'une part, il change très fréquemment de signe, et d'autre part, il multiplie les allers et retours devant Jacot Garnier. Dans la mesure où il est enregistré deux jours de suite au péage, avec deux signes radicalement différents, on pourrait imaginer que Jeannin de Moiche serait le nom de l'employeur, ou de la société, et que les marchands enregistrés sous ce nom par le receveur aient chacun un symbole personnel. Cet usage pourrait s'accorder avec la pratique commerciale fonctionnant par société et non pas par marchands isolés. L'autre exemple de marchand portant plusieurs marques est celui d'Ambrosini Borion. Ce dernier use de trois symboles différents, mais inspirés d'un modèle identique : un M, orné de quelques détails qui le personnalisent. À l'inverse de ce que pratique Jeannin de Moiche, ces variations sont minimales et pourraient renvoyer à la même personne. À cet égard, ce genre de modifications se rencontre aussi en héraldique, notamment dans les sceaux de petits personnages qui ajoutent ou suppriment des éléments, ou encore substituent une figure à une autre, par exemple une coquille à une étoile.



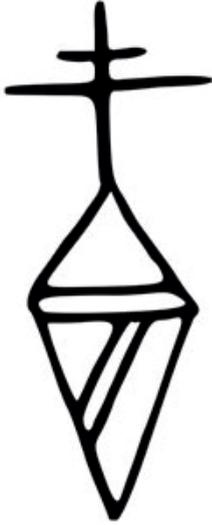
marque n°15

D'autre part, les armoiries sont un système qui laisse une liberté de création, mais n'en demeurent pas moins, dans la majorité des cas, héréditaires. Les membres d'une même famille portent des armes issues d'un canevas commun, et se différencient par l'ajout de détails que l'on appelle *brisures*. Seul le chef de famille peut porter les armes dites *pleines*, c'est-à-dire sans brisure. Le compte de Jacot Garnier présente justement deux marchands qui portent le même nom : il s'agit de Lion et Marque Morille, Milanais, ayant transité par Saint-Jean-de-Losne le 27 juillet et le 30 octobre. En plus de partager le même nom, les deux marchands partagent une structure de marque commune : un cercle, traversé par une barre horizontale aux extrémités *recerclées*. Le seul détail qui les différencie est la présence, chez Marque, d'un trait vertical, formant le diamètre du cercle. Alors que le principe d'unicité du signe connaît quelques entorses, en revanche, le cas de Marque et Lion Morille est tout à fait comparable à une pratique héraldique. On ignore malheureusement le lien qui les unit, mais leur parenté ne fait guère de doute.

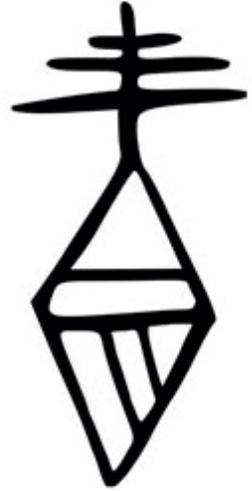
En dernier lieu, la forme même des marques est parfois similaire à celle que peuvent prendre les blasons. Par principe, l'héraldique n'a pas de forme déterminée. Elle peut prendre place sur un bouclier, sur la housse d'un cheval ou encore sur un habit. Pourtant, c'est souvent dans le cadre d'un écu qu'elle est présentée. Les armoriaux médiévaux⁷ et les sceaux, qui sont les sources héraldiques les plus riches, en témoignent. Si les croix et initiales des marques de marchands ont une apparence spécifique, certaines d'entre elles présentent malgré tout une proximité graphique avec les blasons. Le marchand Pedreu Braque, de Milan, a pour emblème un symbole scutiforme sommé d'une croix. En héraldique, ce symbole se blasonnerait ainsi : *écu droit, au chef parti, sommé d'une croix*. Ce motif est très probablement hérité, ou du moins inspiré, de l'héraldique. Il se pourrait même qu'il s'agisse là des armes du marchand en question. Dans son article sur la Savoie, Marjorie Burghart prend comme exemple deux frères, dont le patronyme est Calvi. De la même manière que Pedreu Braque, leur marque rappelle un blason. Et la proximité avec les armoiries est d'autant plus grande qu'ils utilisent un système de brisures. Avec des marques qui se distinguent du blason par leur forme, cohabitent alors des marques qui en sont directement inspirées. Pour conclure sur ce point, on peut citer Andrie de Cassano, de Côme, dont le signe est un carré sur lequel est posé une croix, ce qui fragment le carré initial en quatre formes, plus petites. Loin de rappeler un écu, ce symbole, coupé en quatre parties égales, dont deux sont ornées d'un point, ferait plutôt penser à la figure héraldique de l'*écartelé*, c'est-à-dire une combinaison de quatre quartiers, comme sur le blason des ducs de Bourgogne de la dynastie des Valois.

Une certaine porosité entre héraldique et marques de marchands s'observe ; elle permet de donner des pistes de réflexions et de faire en sorte de se poser des questions sur ce système de signes.

7 Les armoriaux sont des compilations de blasons créées soit pour donner une connaissance générale des armoiries dans un espace et à un moment donné, soit à l'occasion d'événements comme les joutes et tournois.



Marque de Jean Calvi



Marque de Faciot Calvi

Les frères Calvi sont actifs aux alentours de Chambéry au début du **L**xv^e siècle. Enregistrés de nombreuses fois par le gardien du péage, ils n'utilisent pas systématiquement la même marque. La première que l'on voit est commune aux deux, puis ils prennent chacun un signe distinctif. On voit apparaître, postérieurement, d'autres membres de la famille. Tous ont une marque dérivée d'un même modèle, ce qui est l'exacte reproduction des pratiques héraldiques familiales. Plus rare est la constitution d'un emblème commun pour signifier leur association. L'article de Marjorie Burghart déjà cité, fournit de plus amples détails sur ce dossier

Un système de signes d'identité

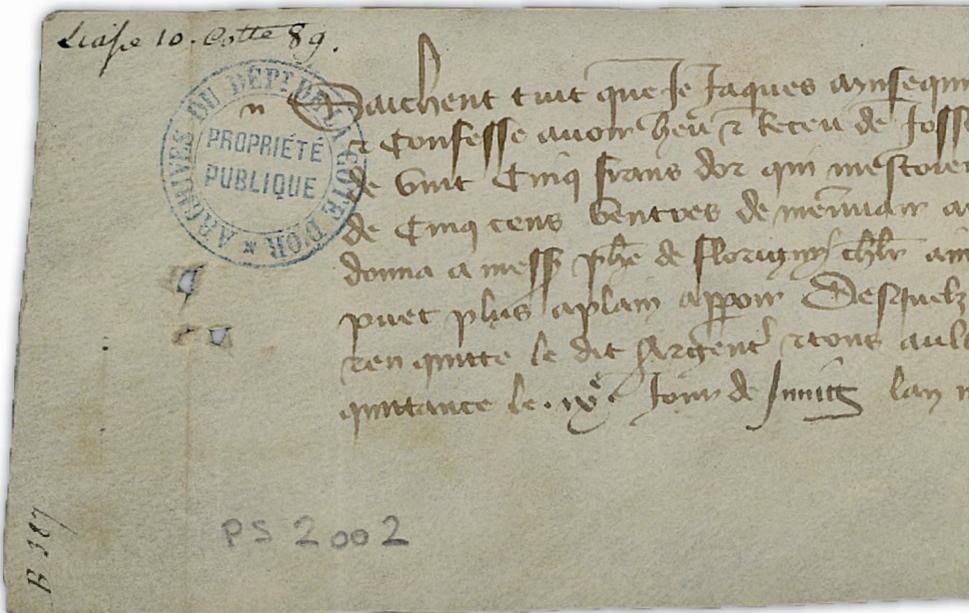
Le compte de Jacot Garnier laisse subsister des doutes quant à l'usage réel de ces marques. Sont-elles personnelles ? Utilisées en dehors du domaine marchand ? En dehors des articles consacrés au sujet, d'autres sources renseignent un peu sur ces questions. Les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent notamment des quittances de marchands, où leur marque apparaît dans un autre contexte, soit sur le sceau, soit dans la signature. En voici trois exemples :

- Le 13 janvier 1404, Jean Sac, marchand, est payé pour avoir vendu un diamant au duc ou à la duchesse de Bourgogne. On ignore s'il est italien ou originaire des centres diamantaires du Nord de l'Europe, mais il porte une marque comportant une croisette sous un motif géométrique, qu'il utilise à la fois en signature, après avoir écrit son nom, et à la fois sur son sceau, plaqué à côté du seing⁸. L'empreinte peut laisser penser qu'il s'agit d'une bague sigillaire, sans légende, gravée non pas en creux comme sur la plupart des matrices, mais en relief. Ce qui peut relever soit d'un choix esthétique, soit d'une qualité relativement médiocre. C'est peut-être aussi le signe que le marchand voit dans son sceau un outil pratique avant tout. Il est intéressant de constater que Jean Sac plaque son sceau juste à côté de sa signature, alors que le motif en est exactement le même. Cela prouve que sceau et signature ne sont pas antithétiques, mais qu'ils correspondent sans doute à deux façons de valider un acte : l'autographie serait un manifeste de la présence du marchand au moment où l'acte est écrit et le sceau permettrait de garantir la validité dans le temps, le sigillant ayant laissé son empreinte. Le nom « Jean Sac », apposé avant le reste, manifeste enfin la maîtrise de l'écriture du marchand, mais aussi le fait que le nom identifie sans doute plus sûrement que la seule marque. Cet acte indique alors que la marque de marchand, née dans le contexte du commerce, peut aussi devenir l'un des signes visibles de l'identité de celui qui la porte.

8 FRADO21PS/000398.

- Le 9 juin 1391, Jacques Musequin, marchand de peaux de Bruges, reçoit 500 francs d'or pour la vente de cinq-cents ventres de menu vair (écureuil) au duc de Bourgogne. À la différence de Jean Sac, il ne signe pas de sa marque, mais seulement de son nom (écrit « Jake Musekin »). Son sceau, en revanche, en est bien gravé. On y voit en effet un cœur surmonté d'une croix, cimé d'un ornement à huit branches⁹, la croix est flanquée de deux étoiles à six rais. La légende du sceau semble indiquer son nom. Sous une forme plus classique que le précédent, ce sceau rappelle directement l'iconographie des marchands de Saint-Jean-de-Losne, avec la croix mise en exergue. Il est là encore un marqueur de l'identité du marchand, qui est aussi bourgeois de Bruges et qui, contrairement à la majorité de ses contemporains, a fait le choix de rappeler sa fonction de commerçant, plutôt que d'utiliser un sceau armorial. Cela étant, rien ne prouve qu'il n'a pas un sceau armorial pour les occasions où il scelle en tant que bourgeois, mais les sources sont actuellement insuffisantes pour étayer cette hypothèse.

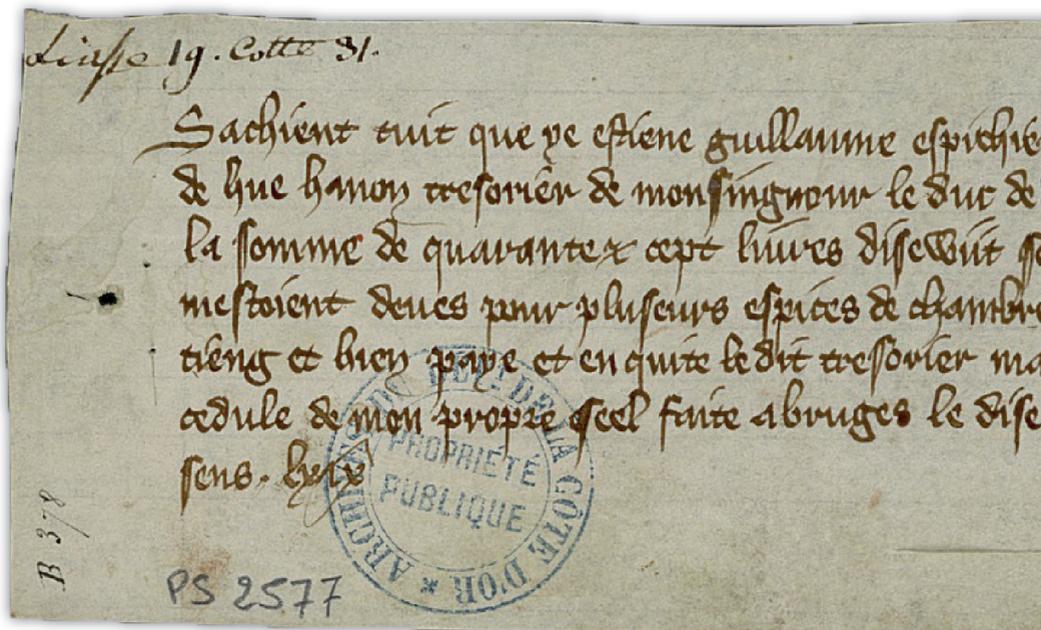
9 FRAD021PS/002002. Voir aussi COULON (Auguste), *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris : Ernest Leroux, 1912, 361 p., LX planches, notice 559 ; l'auteur voit dans ce symbole un double chrisme.



Sceau de Jacques Musequin, PS 2002, 1391

- Le 18 mars 1370, Étienne Guillaume, épicier et bourgeois de Bruges est rémunéré pour avoir vendu des épices au duc de Bourgogne. Il n'a pas laissé de signature, et son sceau est armorial¹⁰. Mais l'écu à deux bandes, surmonté d'une croix à double traverse, est assez semblable aux traces laissées par Pedreu Braque de Milan ou les frères Calvi.

10 FRAD021PS/002577. Voir aussi COULON (Auguste), *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris : Ernest Leroux, 1912, 361 p., LX planches, notice 549.



Sceau d'Étienne Guillaume, PS 2577, 1370 (n.s.)



et bourgeois de Bruges q'esse auoir en ce vechu
bourgoengien par la main de maistre estabouvo
ols par le franc pour ~~tes~~ zese sols x demi qui
e pour mon dit sergour de laquelle somme ye me
loiot ~~ce~~ autres en tesmoing de ce iay cellee ceste
Quintieme Jour de march l'an de grace mil trois



III	Je	de Nicholin l'ortme de bence le premier jour d'oust pour un chique vij. p. en un face
II	Je	de ambrosin l'ortme de anlan le v. jour d'oust pour un chique xvij. p. en un face
II	Je	de Jehanid de asoche de anlan le x. jour d'oust pour un chique xxvij. p. en un face
II	Je	de subcheul de bingra de anlan le x. jour d'oust pour un chique ij. p. en un face
II	Je	de subcheul de bingra de anlan le x. jour d'oust pour un chique ij. p. en un face
II	Je	de adone p'nciel de anne le xv. jour d'oust pour un chique xx. p. en un face
V	Je	de Jehanid de asoche de anlan le xxvij. jour d'oust pour un chique ij. p. en un face
II	Je	de andone de cassin de anne le premier jour de octobre pour un chique an. xvij. p. en un face
N	Je	de p'nciel de anne le quart jour de octobre pour un chique x. p. en un face
N	Je	de andone p'nciel de anne le premier jour de octobre pour un chique ij. p. en un face
II	Je	de p'nciel de anne le xvij. jour de octobre pour un chique xvij. p. en un face
X	Je	de Jehanid de asoche de anlan le xxvij. jour de octobre pour un chique x. p. en un face
II	Je	de canne de anne le xvij. jour de octobre pour un chique en xvij. p. en un face
II	Je	de hon aselle de anlan le xxx. jour de octobre pour un chique xxvij. p. en un face
II	Je	de ambrosin l'ortme de anlan le v. jour de novembre pour un chique ij. p. en un face
II	Je	de Jehanid de galon de anlan le vij. jour de novembre pour un chique xvij. p. en un face
II	Je	de don clere de anne de anlan le x. jour de novembre pour un chique xvij. p. en un face

Bonue. ij. xvij. lbr. xvij. s. ij. d. ob.

Compte de la conduite des laines du 1^{er} août au 10 novembre 1361, B11689

Au total, il apparaît que la marque de marchand n'est pas seulement un moyen comptable, mais un véritable signe utilisé sur plusieurs supports, pour manifester son identité. Un peu délicate à comprendre dans le cadre du péage de Saint-Jean-de-Losne, les autres sources la montrent comme tout à fait comparable à un sceau ou une signature. Dans une étude large sur une famille de marchands de Prato¹¹, Jérôme Hayez donne le cas de Francesco Datini qui utilise sa marque dans des contextes bien particuliers. Il possède des armoiries prestigieuses (Louis II d'Anjou lui a octroyé le droit de porter une fleur de lis dans son blason pour le remercier de son hospitalité), mais il ne les emploie pas systématiquement. Par exemple, il appose sa marque lors de la fondation d'un hôpital, ou la fait graver sur les murs de son palais, à Prato. Est-ce pour montrer que c'est son activité marchande qui lui a permis d'ériger ces bâtiments ? La marque avec une croix a-t-elle été choisie, pour la création de l'hôpital, afin de symboliser l'œuvre pieuse du marchand ? Difficile de répondre à l'heure actuelle, mais cet exemple témoigne de la diversité des pratiques des marchands dans l'usage de leurs marques.

11 Voir entre autres ouvrages et articles : HAYEZ (Jérôme), « Un segno fra altri segni. Forme, significati e usi della marca mercantile verso il 1400 », dans E. Cecchi Aste, *Di moi nome e segno. 'Marche' di mercanti nel carteggio Datini (secc. XIV-XV)*, Prato, 2010, p. 9-46.

	1	Jeannin de Galiera, de Milan, 28 avril
	2	Pedreu Braque, de Milan, 18 juin
	3	Francheu Gras, de Milan, 19 juin
	4	Rimie de Montbrot, de Milan, 28 juin
	5	Jeannin de Saint-Vy, de Milan, 30 juin
	6	Le clerc de Crémone, de Milan, 6 juillet
	7	Nicholin Wicente, de Venise, 6 juillet
	8	Francheu Gras, de Milan, 8 juillet
	9	Comeu de Côme, 8 juillet
	10	Jeannin de Moiche, de Milan, 8 juillet
	11	Jeannin de Moiche, de Milan, 9 juillet
	12	Barthélémy Doutint, de Milan, 10 juillet
	13	Chen Maincloche, de Milan, 17 juillet
	14	Barthélémy Doutint, de Milan, 25 juillet
	15	Ambrosini Borion, de Milan, 26 juillet
	16	Jeannin de Moiche, de Milan, 27 juillet
	17	Ambrosini Borion, de Milan, 27 juillet
	18	Marque Morille, de Milan, 27 juillet

	19	Nicholin Wicente, de Venise, 31 juillet
	20	Nicholin Wicente, de Venise, 1er août
	21	Ambrosini Borion, de Milan, 5 août
	22	Jeannin de Moiche, de Milan, 10 août
	23	Aubertheul de Bruguera, de Milan, 10 août
	24	Aubertheul de Bruguera, de Milan, 11 août
	25	Andrie Picenel, de Côme, 15 août
	26	Jeannin de Moiche, de Milan, 28 août
	27	Andrie de Cassano, de Côme, 2 octobre
	28	Pasin Colco, de Côme, 4 octobre
	29	Pasin Colco, de Côme, 8 octobre
	30	Perceval de Montbrot, de Milan, 22 octobre
	31	Jeannin de Moiche, de Milan, 23 octobre
	32	Comeu de Côme, 25 octobre
	33	Lion Morille, de Milan, 30 octobre
	34	Ambrosini Borion, de Milan, 5 novembre
	35	Jeannin de Galiera, de Milan, 7 novembre
	36	Le clerc de Crémone, de Milan, 10 novembre

Perspectives historiques

Les sources sont, pour l'heure, éparées. Si elles sont plus fournies en Italie, on ne peut que constater l'absence de répertoires tendant à l'exhaustivité qui permettraient de comprendre plus parfaitement l'usage et la portée de ces signes. Il existe certes des inventaires, soit contemporains, puisque certaines villes faisaient enregistrer ces symboles pour faciliter le contrôle, ou plutôt plus récents, comme le *Dictionnaire des monogrammes* de Johann Friedrich Christ¹² qui référencent tout un ensemble de signes de peintres, marchands ou libraires. Les quelques articles que nous avons mentionnés donnent aussi un aperçu. Mais il existe sans doute d'autres comptes de péages ou d'autres sceaux comportant ce type de marques et qui pourraient former un corpus original. Des études comparatives, avec l'héraldique, les signatures ou encore les marques de tâcherons, qui s'en rapprochent, seraient sans doute un bon moyen d'accroître la connaissance que nous avons de ces systèmes. Quoi qu'il en soit, nous devons à Jacot Garnier de nous avoir légué un document précieux, témoin d'une pratique qui, sans lui, serait ignorée en Côte-d'Or.

12 CHRIST (Johann Driedrich), *Dictionnaire des monogrammes, chiffres, lettres initiales, logoglyphes, rébus, etc.*, Paris, 1750 ; consultable en ligne : https://books.google.fr/books?id=jcE9AAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q=marchand&f=false

Emmanuel Roumier